Envoyé en préfecture le 31/07/2019 Reçu en préfecture le 31/07/2019

Affiché le

ID: 084-258402346-20190718-2019CS43-DE

### Actions du nouveau plan Loup 2018-2023 avec mention des PNR

(Sommaire général du PNA en fin de document)

#### **AXE 1: LA PROTECTION DES TROUPEAUX**

- ➤ ACTION 1.3 Mettre en place un observatoire de l'efficacité des mesures de protection des troupeaux centre de ressources : création d'un observatoire de l'efficacité de la protection des troupeaux et de détection des situations extrêmes de prédation. Outil d'aide à la décision pour l'Etat et services déconcentrés. Pilotage par ministères Agriculture & Ecologie. PNR partenaires. Création 2018, mise en œuvre à partir 2019. Lien à faire avec SIT ?
- ➤ ACTION 1.4 Améliorer l'efficience des mesures de protection en finançant un dispositif d'accompagnement technique des éleveurs : Accompagnement individuel des éleveurs par structure de leur choix justifiant des compétences nécessaire. Pilotage ministère Agriculture + conseil régional. Possibilité pour PNR d'être partenaires. 2018-2023.
- ➤ ACTION 1.5 Mettre en place une équipe d'accompagnement technique pour la mise en place des mesures de protection, notamment pour les élevages nouvellement attaqués : complémentaire action précédente avec focus sur les fronts de colonisation. Volonté de mise en place d'une équipe spécialisée dans la mise en place des mesures de protection. Phase test 2018-2020. Déploiement à partir 2021 si résultats positifs. Pilotage ministères Agriculture & Ecologie + DRAAF. Possibilité pour PNR d'être partenaires.
- ➤ ACTION 1.6 Expérimenter la mise en place d'un dispositif mobile d'intervention pour appuyer les éleveurs et leur apporter un soutien dans les foyers d'attaques importants : Objectif de déployer des équipes de bergers expérimentés dans les situations de défense des troupeaux contre la prédation. Volonté de valoriser le métier de berger par transmission des connaissances. Phase expérimentale 2018-2020 pilotée par PN Mercantour. Selon résultats, possibilité d'étendre à des territoires de PNR volontaires avec pilotage par le PNR (2021-2023). Implique coopération étroite avec organisations agricoles.
- ➤ ACTION 1.7 Développer des expérimentations en vue de la mise en place de dispositifs innovants de protection et d'effarouchement : PNR territoire d'expérimentation avec éleveurs volontaires. 2018-2023. Pilotage ministères Agriculture & Ecologie. Possibilité pour PNR d'être partenaires.
- ➤ ACTION 1.8 Acquérir de meilleures connaissances sur l'éthologie du loup dans le système agropastoral; SOUS ACTION 2 Acquérir des connaissances sur les comportements déprédateurs à l'occasion de missions d'expertise pour la recherche et la mise en œuvre de solutions face aux foyers récurrents de prédation et aux situations nouvelles de présence du loup: possibilité pour PNR d'être territoires d'expérimentation (site d'étude). 2018-2020. Evaluation en 2021. Pilotage Parc Nationaux et/ou Réserves Naturelles et/ou prestataires.
- ➤ ACTION 1.10 Adapter les dispositifs régionaux d'aide aux équipements pastoraux pour optimiser la protection des troupeaux en partenariat avec les collectivités : objectif de renforcer les équipements pastoraux pour améliorer les conditions de vie des bergers. 2018-2023. Pilotage : Régions, DRAAF, DREAL, Espaces Protégés, DDTM. PNR parmi les pilotes.

Envoyé en préfecture le 31/07/2019 Reçu en préfecture le 31/07/2019

Affiché le

ID: 084-258402346-20190718-2019CS43-DE

## AXE 2 : RENFORCER LE PILOTAGE DÉPARTEMENTAL DU PLAN NATIONAL « LOUP » EN LIEN AVEC LE PRÉFET COORDONNATEUR

- ➤ ACTION 2.1 Renforcer le pilotage du plan sur les fronts de colonisation : mise en place d'une cellule de veille sur la prédation dans les départements limitrophes des départements déjà colonisés par le Loup. Objectif : Anticiper l'arrivée du Loup, concertation entre acteurs, information et formation des éleveurs, mesures de défense des troupeaux adaptées aux nouveaux contextes sur les fronts de colonisation. Pilotage : préfet département + DDT. PNR membres.
- ➢ ACTION 2.2 Renforcer le pilotage du plan sur les foyers de prédation, secteurs de concentration de la prédation : SOUS ACTION 1 Mise en place de comités départementaux de suivi dans les départements où le Loup est déjà implanté. Suivi de l'efficacité des mesures de protection avec focus sur la prise en charge des foyers de prédation identifiés et sur la prévention de l'apparition de nouveaux foyers de prédation. Objectif de favoriser une concertation entre acteurs locaux de terrain pour dégager solutions opérationnelles localement. SOUS ACTION 2 Définition d'un programme d'actions spécifiques pour réduire la prédation. Objectif de décliner actions PNA de manière réaliste et adaptée par rapport aux réalités de chaque situation. Un rapport annuel de chaque situation est fourni au préfet coordonnateur. 2018-2023. Pilotage : préfet département + DDT. PNR membres.
- ➤ ACTION 2.3 Mettre en place les conditions d'une médiation dans les départements concernés par la présence du loup : en complément Groupe National Loup et Comité Départemental Loup, il peut y avoir désignation d'un médiateur spécifique à une zone. Pilotage : préfet département & espaces protégés. 2018-2023. PNR peuvent être médiateurs ou proposer de nommer un médiateur de leur choix pour leurs territoires.
- ➤ ACTION 2.4 Développer l'accompagnement technique dans les espaces protégés (sans préjudice de la conduite d'opérations expérimentales): territoires prioritaires pour l'expérimentation, les espaces protégés devront définir pour leur territoire un cadre d'actions de soutien au pastoralisme dans le contexte de la prédation ou pour anticiper son arrivée si sont sur front de colonisation: renforcement équipements pastoraux, accompagnement technique des éleveurs, accompagnement renforcé des éleveurs dans les foyers d'attaques. 2018-2023. Pilote: Espaces Protégés (parcs nationaux, réserves naturelles, parcs régionaux). PNR Luberon directement concerné.

#### **AXE 3: L'INDEMNISATION DES DOMMAGES**

PNR pas directement concernés par cet axe, dont les actions sont pilotées par l'Etat et ses services.

#### **AXE 4: LE SUIVI BIOLOGIQUE DU LOUP**

ACTION 4.1 Poursuivre et adapter le suivi biologique de l'espèce en renforçant sa contribution à une meilleure maîtrise de la prédation SOUS ACTION 1 Poursuivre et adapter le suivi biologique de l'espèce dans un objectif d'adaptation robuste des métriques de l'état de conservation du loup à grande échelle: Tester de nouveaux indicateurs et les conséquences que cela impliquent en termes de données et de réseau d'observateurs. Expérimenter des approches à des échelles plus fines sur des territoires précis. 2018-2023. Pilote: ONCFS. PNR partenaires. PNR Luberon directement concerné (déjà impliqué dans le suivi).

Envoyé en préfecture le 31/07/2019 Reçu en préfecture le 31/07/2019

Affiché le

ID: 084-258402346-20190718-2019CS43-DE

ACTION 4.2 Suivre l'hybridation dans la population de loups : Des analyses génétiques seront mise en place en routine pour assurer une veille sur le taux d'hybrides présent dans la population de Loup. Ce à partir des échantillons récoltés sur le terrain par le réseau Loup. 2018-2023. Pilote : ONCFS. Agents de PNR membres du réseau sont concernés (cas du PNRL).

➤ ACTION 4.3 Encourager la mixité des acteurs au sein des correspondants chargés de la collecte des indices de présence, notamment en favorisant l'accès aux éleveurs et chasseurs : Evolution de l'organisation des formations. 2018-2023. Pilote : ONCFS. PNR peuvent être partenaires locaux d'une formation.

#### **AXE 5: LES INTERVENTIONS SUR LA POPULATION DE LOUPS**

PNR pas directement concernés par cet axe, dont les actions sont pilotées par l'Etat et ses services.

#### AXE 6: DÉVELOPPEMENT DE LA COMMUNICATION, DE L'INFORMATION ET DE LA FORMATION

➢ ACTION 6.1 Développer la communication et l'information : Améliorer la stratégie de communication autour du Loup et du pastoralisme, tant en termes de publics cibles que d'outils employés. Création d'un centre de ressources sur le Loup et ses interactions avec le pastoralisme. Renforcement du rôle des préfets de département dans la communication. Pilotes : Préfet coordonnateur, DREAL et DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes, Préfets de département, ONCFS, espaces protégés (PN, RN, PNR). PNR territoires d'expérimentation pour stratégies et outils de communication innovants, ce pour l'ensemble des usagers (de la sensibilisation du grand public à l'information des éleveurs).

#### **AXE 7: ETUDES ET PROSPECTIVES**

PNR pas directement concernés par cet axe, dont les actions sont pilotées par l'Etat et ses services, en lien avec des organismes de recherche.

#### Extrait du chapitre « Gouvernance » du PNA relatif aux espaces protégés

6. Le rôle des espaces protégés

Les parcs nationaux, les parcs naturels régionaux ainsi que les réserves naturelles constituent des territoires privilégiés d'expérimentation des mesures de protection et d'effarouchement.

Les Parcs nationaux sont engagés à mettre en oeuvre un programme d'actions sur leur territoire en vue du suivi biologique du loup, de l'accompagnement des éleveurs et de l'acquisition des connaissances. Il en est de même pour les Réserves naturelles nationales.

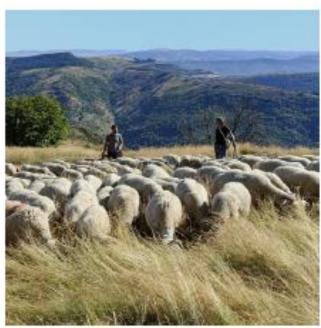
Les Parcs naturels régionaux facilitent l'application des mesures du plan national sur leur territoire ; ils ont un rôle particulier pour l'expérimentation de dispositifs innovants.

Envoyé en préfecture le 31/07/2019 Reçu en préfecture le 31/07/2019 Affiché le

ID: 084-258402346-20190718-2019CS43-DE



# Plan national D'ACTIONS 2018-2023 sur LE LOUP et les ACTIVITÉS D'ÉLEVAGE













MINISTÈRE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET FOLIDARE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

# **Sommaire**

Diagnostic du plan 2013-2017 et grands axes pour le plan 2018-2023	6
1. Les enseignements tirés de la situation biologique actuelle de l'espèce et de son suivi	
biologique, ainsi que des connaissances sur le rôle du loup dans les écosystèmes	
La prédation de l'espèce sur les troupeaux domestiques	8
Les mesures de protection des troupeaux	9
4. L'indemnisation des dommages	10
5. Les interventions sur la population de loups	11
La coordination entre les différents acteurs	13
Les actions.	15
227 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27	- 19
AXE 1-LA PROTECTION DES TROUP EAUX	20
ACTION 1.1 Poursuivre le déploiement des mesures de protection sur le territoire en fonction	
de l'expansion du loup, en les rationalisant, pour optimiser leur efficacité	
tout en assurant une plus grande maîtrise financière	21
ACTION 1.2 Mettre en place un réseau technique « chiens de protection »	24
ACTION 1.3 Mettre en place un observatoire de l'efficacité des mesures de protection des troupeaux – centre de ressources	25
ACTION 1.4 Améliorer l'efficience des mesures de protection en finançant un dispositif	
d'accompagnement technique des éleveurs	26
ACTION 1.5 Mettre en place une équipe d'accompagnement technique pour la mise en place des mesures de protection, notamment pour les élevages nouvellement attaqués	0.0
ACTION 1.6 Expérimenter la mise en place d'un dispositif mobile d'intervention pour appuyer	
les éleveurs et leur apporter un soutien dans les foyers d'attaques importants	28
ACTION 1.7 Développer des expérimentations en vue de la mise en place de dispositifs	
innovants de protection et d'effacuerhement	30
ACTION 1.8 Acquérir de meilleures connaissances sur l'éthologie du loup dans le système	
agropastoral	32
ACTION 1.9 Améliorer l'attractivité du métier de berger et sa reconnaissance	35
ACTION 1.10 Adapter les dispositifs régionaux d'aide aux équipements pastoraux pour	
optimiser la protection des troupeaux en partenariat avec les collectivités	
ACTION 1.11 Renforcer la protection des troupeaux dans les foyers d'attaques	37
ACTION 1.12 S'assurer que les mesures de protection sont mises en œuvre selon les	
engagements pris dans le dispositif contractuel de protection des troupeaux en vue de	
garantir leur efficacité au niveau attendu	38
AXE 1 BIS - RENFORCER LE SOUTIEN AU PASTORALISME	19
ACTION 1bis.1 Renforcer le soutien au pastoralisme	40
AXE 2 - RENFORCER LE PILOTAGE DÉPARTEMENTAL DU PLAN NATIONAL « LOUP » EN LIEN AVEC LE PRÉFET COORDONNATEUR	41
ACTION 2.1 Renforcer le pilotage du plan sur les fronts de colonisation	42
ACTION 2.2 Renforcer le pilotage du plan sur les foyers de prédation, secteurs de	
concentration de la prédation	44
ACTION 2.3 Mettre en place les conditions d'une médiation dans les départements concernés	
par la présence du loup	46
ACTION 2.4 Développer l'accompagnement technique dans les espaces protégés	
[sans préjudice de la conduite d'opérations expérimentales].	48

## Plan national d'actions 2018-2023 sur le loup et les activités d'élevage

AXE 3 - L'INDEMNISATION DES DOMMAGES.	51
ACTION 3.1 Mettre en application les nouvelles modalités relatives à l'indemnisation des dommages sur les troupeaux domestiques	52
ACTION 3.2 Développer le déploiement de la procédure déclarative des constats de dommages, sur la base du volontariat des éleveurs	54
AXE 4 - LE SUMI BIOLOGIQUE DU LOUP	56
ACTION 4.1 Poursuivre et adapter le suivi biologique de l'espèce en renforçant sa contribution à une meilleure maîtrise de la prédation	5.6
ACTION 4.2 Suivre l'hybridation dans la population de loups	
ACTION 4.3 Encourager la mixité des acteurs au sein des correspondants chargés de la collecte des indices de présence, notamment en favorisant l'accès aux éleveurs et chasseu	ırs62
AXE 5 - LES INTERVENTIONS SUR LA POPULATION DE LOUPS	64
ACTION 5.1 Caler la campagne de tirs sur l'année civile (du 1" janvier au 31 décembre) ACTION 5.2 Mettre en application les modalités cadres de l'intervention sur la	
population de loups	68
ACTION 5.4 Poursuivre la diffusion des enseignements tirés de la brigade loup	f 1
pour mieux intégrer les Lieutenants de Louveterie pour la mise en place des tirs de défens	e72
ACTION 5.5 Améliorer les conditions de défraiement des Lieutenants de Louveterie	
ACTION 5.6 Maintenir un haut niveau d'implication des chasseurs, notamment par des actions de formation et de communication	74
ACTION 5.7 Assurer la formation des éleveurs qui souhaitent passer le permis de chasser pour la défense de leurs troupeaux	78
AXE 6 – DÉVELOPPEMENT DE LA COMMUNICATION, DE L'INFORMATION ET DE LA FORMATION	
ACTION 6.1 Développer la communication et l'information	77
ACTION 6.2 Développer la formation	80
AXE 7 - ÉTUDES ET PROSPECTIVES	
ACTION 7.1 Réaliser une étude prospective sur le pastoralisme dans le contexte de la présence du loup	82
ACTION 7.2 Réaliser une cartographie nationale sur la vulnérabilité des territoires à la pré-	dation 83
ACTION 7.3 Réévaluer les pertes indirectes subies par les troupeaux	84
ACTION 7.4 Évaluer les impacts du loup sur les écosystèmes, positifs comme négatifs, notamment à travers le renouvellement d'un programme prédateur – proies sauvages	85
ACTION 7.5 Évaluer l'effet sur la prédation des autorisations de tirs accordées par les préfe	ets
et des destructions de loups	87
a gouvernance	88
1. Le groupe national loup	88
Le Conseil scientifique permanent du plan national d'actions	88
Les missions du préfet coordonnateur  Les missions de l'échelon régional	
Les missions de l'écheton régional  Les missions des préfets de département	
Le rôle des espaces protégés	
	90